

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 40280
Numéro SIREN : 325 951 101
Nom ou dénomination : SECOB PORQUET ET ASSOCIES SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 10236

BILAN ACTIF

Certifié conforme

ACTIF		EXERCICE N 31/03/2021 18 MOIS			EXERCICE N-1 30/09/2019 12
		Brut	Amort et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATION INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 980	1 980		4 146
	Fonds commercial	550 096		550 096	550 096
	Autres immobilisations incorporelles	2 128 047	109 464	2 018 583	2 032 804
	IMMOBILISATION CORPORELLES				
	Constructions	188 895	107 340	81 555	91 634
	Autres immobilisations corporelles	401 483	252 873	148 610	173 313
	Immobilisations en cours				0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 418		19 418	19 054
	TOTAL I	3 289 918	471 656	2 818 262	2 871 047
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements	11 260		11 260	7 206
	Avances et acomptes versés sur commande				
	CREANCES				
	Avances et acomptes versés sur commande				1 286
	Clients et Comptes rattachés	3 555 663	161 468	3 394 195	2 807 951
	Autres créances	22 162		22 162	53 023
COMPTE DE REGULARISATION	valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	95 689		95 689	121 443
	Charges constatées d'avance	81 123		81 123	47 225
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	TOTAL II	3 765 897	161 468	3 604 429	3 038 134
TOTAL GENERAL (I+II)		7 055 815	633 123	6 422 692	5 909 181

GREFFE DU TRIBUNAL

2021/03/31

DE COMMERCE D'ARRAS

BILAN PASSIF

Art. 151 conforme

PASSIF		Exercice N 31/03/2021 18 MOIS	Exercice N 30/09/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé: 800 000)	800 000	800 000
	RESERVES		
	Réserve légale	80 000	80 000
	Autres réserves	470 000	470 000
	Report à nouveau	-259 070	90 648
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	341 405	234 283
TOTAL I		1 432 335	1 674 930
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts	1 046 722	1 026 069
	Groupe et associés	1 779 473	1 711 040
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 433	138 145
	Dettes fiscales et sociales	1 612 973	1 008 737
COMPTE DE REGULARISATION	Autres dettes	211 044	176 546
	Produits constatés d'avance	154 710	173 713
	TOTAL II	4 990 357	4 234 251
		6 422 692	5 909 181

Dettes à moins d'un an :

2 641 754

1 986 304

SECOB SA PORQUET ET ASSOCIES
62411 BETHUNE CEDEX

COMPTE DE RESULTAT

*Certifié
conforme*

	EXERCICE N 31/03/2021 18 MOIS			EXERCICE N-1
	France	Exportation	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Production vendue de Services	6 641 658		6 641 658	4 363 375
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	6 641 658		6 641 658	4 363 375
Subventions d'exploitation			5 927	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			62 896	93 859
Autres produits			3 618	61
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			6 714 099	4 457 295
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			39 654	27 089
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-4 053	-707
Autres achats et charges externes			1 188 727	793 354
Impôts, taxes et versements assimilés			160 976	126 311
Salaires et traitements			3 012 357	1 909 814
Charges sociales			1 116 830	727 895
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations:dotations aux amortissements			133 011	92 548
Sur immobilisations:dotations aux provisions				
Sur actif circulant:dotations aux provisions			79 209	81 738
Pour risques et charges:dotations aux provisions				
Autres charges			287 904	226 194
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			6 014 617	3 984 237
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			699 482	473 058

SECOB SA PORQUET ET ASSOCIES
62411 BETHUNE CEDEX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/21	Exercice N 30/09/19
PRODUITS FINANCIERS		0
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	72 287	52 793
TOTAL IV	72 287	52 793
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-72 287	-52 793
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	627 196	420 265
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 219	705
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 583	1 100
TOTAL V	22 802	1 805
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 021	32 529
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17 670	2 871
	34 691	35 400
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-11 889	-33 595
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	112 421	55 770
Impôts sur les bénéfices (VII)	161 481	96 618
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 736 901	4 459 101
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	6 395 496	4 224 818
5- BENEFICE OU PERTE (total produits-total charges)	341 405	234 283

Certifié conforme

SECOB SA PORQUET ET ASSOCIES

TECHNOPARC FUTURA
BP 90571
62411 BETHUNE

ANNEXE DU 01/10/2019 AU 31/03/2021

SECOB sa PORQUET et Associés
RUE DE L'UNIVERSITE
TECHNOPARC FUTURA BP 90571
62400 BETHUNE
03 21 63 14 20

MD

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	4
Produits à recevoir	4
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	5
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	5

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 31/03/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 31/03/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	12 589		11 840
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 666 375		11 767
Installations générales agencements aménagements des constructions	201 037		11 032
Installations générales agencements aménagements divers	28 573		6 778
Matériel de transport	86 244		17 756
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	284 314		37 774
TOTAL	600 167		73 340
Prêts, autres immobilisations financières	19 054		950
TOTAL	19 054		950
TOTAL GENERAL	3 298 185		97 897

	Diminutions:		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL		22 449	1 980	1 980
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 678 142	2 678 142
Installations générales agencements aménagements constr.		23 173	188 895	188 895
Installations générales agencements aménagements divers		3 420	31 931	31 931
Matériel de transport		20 462	83 538	83 538
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		36 075	286 013	286 013
TOTAL		83 130	590 378	590 378
Prêts, autres immobilisations financières		585	19 418	19 418
TOTAL		585	19 418	19 418
TOTAL GENERAL		106 164	3 289 918	3 289 918

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	8 442	4 884	11 347	1 980
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	83 475	25 988		109 464
Installations générales agencements aménagements constr.	109 403	20 864	22 927	107 340
Installations générales agencements aménagements divers	25 931	1 973	3 420	24 484
Matériel de transport	42 319	31 223	15 807	57 735
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	157 568	48 078	34 993	170 653
TOTAL	335 221	102 139	77 147	360 212
TOTAL GENERAL	427 139	133 011	88 494	471 656

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 31/03/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	4 884				
Autres immob.incorporelles TOTAL	25 988				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	20 864				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 973				
Matériel de transport	31 223				
Matériel de bureau informatique mobilier	48 078				
TOTAL	102 139				
TOTAL GENERAL	133 011				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	131 818	79 209	49 559		161 468
TOTAL	131 818	79 209	49 559		161 468
TOTAL GENERAL	131 818	79 209	49 559		161 468
Dont dotations et reprises d'exploitation		79 209	49 559		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 418	19 418	
Clients douteux ou litigieux	212 250	212 250	
Autres créances clients	3 343 413	3 343 413	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 673	3 673	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 442	8 442	
Divers état et autres collectivités publiques	54	54	
Débiteurs divers	9 993	9 993	
Charges constatées d'avance	81 123	81 123	
TOTAL	3 678 366	3 678 366	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 31/03/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 341	6 341		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 040 382	221 725	808 528	10 129
Fournisseurs et comptes rattachés	185 433	185 433		
Personnel et comptes rattachés	199 099	199 099		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	504 806	504 806		
Impôts sur les bénéfices	15 110	15 110		
Taxe sur la valeur ajoutée	610 012	610 012		
Autres impôts taxes et assimilés	23 947	23 947		
Groupe et associés	2 039 473	509 527	1 529 946	
Autres dettes	211 044	211 044		
Produits constatés d'avance	154 710	154 710		
TOTAL	4 990 357	2 641 754	2 338 474	10 129
Emprunts souscrits en cours d'exercice	508 042			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	179 418			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	80 000			80 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 314 821
Autres créances	3 212
Total	2 318 034

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	333
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 181
Dettes fiscales et sociales	384 914
Total	416 428

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 31/03/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	81 123
Total	81 123
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	154 710
Total	154 710

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				2 600	2 600
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				2 600	2 600
Total				2 600	2 600
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				2 878	2 878
Total				2 878	2 878
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				26	26
Total				26	26



Marie DELANNOY

Expert-Comptable Diplômée
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

Commissaire aux Comptes
Inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes du H3C
près la Cour d'Appel de Douai

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2021

EXEMPLAIRE GREFFE



Marie DELANNOY

Expert-Comptable Diplômée
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

Commissaire aux Comptes
Inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes du H3C
près la Cour d'Appel de Douai

SECOB PORQUET ET ASSOCIES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 800 000 €

Siège social : Technoparc Futura Rue Université
62411 BETHUNE CEDEX

RCS ARRAS 325 951 101

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/03/2021

Messieurs les associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31/03/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de mon rapport.

MD

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice : caractère approprié des principes comptables appliqués, estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Directoire et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

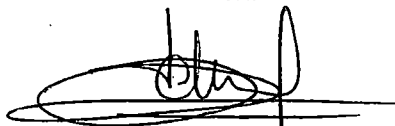
détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CROIX
Le 27 août 2021



Marie DELANNOY
Commissaire aux comptes

SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 800 000 Euros
Siège social : TECHNOPARC FUTURA RUE DE L'UNIVERSITE
62411 BETHUNE CEDEX (62)

R.C.S. ARRAS B. 325951101

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2021
(EXERCICE DE 18 MOIS)

1° PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE SOIT :

Bénéfice de l'exercice	341 404.87	
Report à nouveau antérieur	930.19	
Bénéfice distribuable	342 335.06	
A titre de dividendes 4.05 € par action	324 000.00	324.000 – ACOMPTE A DEDUIRE 260.000 € = 64.000
En report à nouveau	18 335.06	
	342 335.06	

2° RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE ET ADOPTEE :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 341.404,87 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	341 404.87	
Report à nouveau antérieur	930.19	
Bénéfice distribuable	342 335.06	
A titre de dividendes 4.05 € par action	324 000.00	324.000 – ACOMPTE A DEDUIRE 260.000 € = 64 000
En report à nouveau	18 335.06	
	342 335.06	

